

**Attaques,  
diffamation :**

**Décryptage des  
stratégies de  
délégitimation  
de la défense  
des Palestiniens**

**Avant-propos**  
(page 04)

**Introduction**  
(page 06)

**01. Répression &  
intimidation en  
Palestine & en Israël**  
(page 08)

**02. Les campagnes de  
délégitimation en  
Europe & aux États-Unis**  
(page 11)



**Publication** : Septembre 2021

**Plateforme des ONG Françaises Pour La Palestine**

4, passage Dubail 75010 Paris - T. +33 (0) 1 40 36 41 46

contact@plateforme-palestine.org- [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

## **03. Conséquences** *(page 28)*

## **04. Réponses de la société civile** *(page 32)*

## **05. Recommandations** *(page 35)*

## **Notes** *(page 38)*



**Le European Legal Support Center (ELSC)** a contribué à ce rapport par des relectures et conseils. Le ELSC est la première et la seule organisation indépendante à apporter un soutien juridique aux défenseurs des droits des Palestiniens en Europe.  
**En savoir plus :** <https://elsc.support/>



**Avant  
propos**

Pour essayer de justifier l'occupation, la colonisation, l'apartheid, les agressions militaires et crimes de guerre, les dirigeants israéliens et leurs soutiens attaquent les personnes et associations qui défendent le droit international et les droits humains.

En effet le soft power (ou « *puissance douce* ») israélien, utilisant la culture, le high tech, le « *modèle* » cyber-sécuritaire, le sponsoring sportif ou encore des fondations dites pour la Paix ne suffit pas pour blanchir l'oppression continue des Palestiniens. Aussi les autorités israéliennes développent une communication très agressive contre ceux qui documentent et luttent pour les droits des Palestiniens et la justice. Dans le but de les délégitimer, et de faire diversion, l'accusation d'antisémitisme, arme de dissuasion majeure, est instrumentalisée. A force d'amalgames et d'assertions fallacieuses cette accusation infamante, parfois associée à celle de favoriser le terrorisme, a pour but de stigmatiser, de faire taire, et de dissuader d'autres personnes ou associations qui voudraient s'associer à cette lutte contre l'injustice. En agitant la menace de l'antisémitisme ces attaques ont aussi pour but de conforter l'impunité accordée à la politique israélienne et de rallier les juifs citoyens d'autres États qu'Israël à la défense de cette politique.

Dans ce document la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine (PFP) décrypte les mécanismes de cette campagne internationale de délégitimation et demande à nos autorités de s'y opposer. Aller à l'encontre du narratif israélien et de ses thuriféraires à l'étranger ne devrait pas exposer à des menaces.

Le 15 juin 2021, 10 ONG (dont la PFP) et réseaux européens ont envoyé une lettre ouverte à la Commission européenne pour exprimer leur inquiétude quant à l'instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme à des fins politiques. Nous indiquions : « *Alors que cet amalgame est principalement promu par le gouvernement israélien et les organisations qui lui sont affiliées, la Commission n'a, jusqu'à présent, pas réussi à s'en distancier clairement. Pire encore, la Commission a donné un coup de pouce politique à cette tendance inquiétante* ».

Ce document fait suite à la brochure d'octobre 2019 sur les dangers de la « *proposition de résolution Maillard* » présentée le 3 décembre 2019 à l'Assemblée Nationale, dans laquelle nous avons dénoncé les « *tentatives d'amalgames et d'intimidations* », plaidé « *pour un combat sincère contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme* » et « *pour le droit de contester la politique de l'État d'Israël* ».

**François LEROUX**

Président de la Plateforme  
des ONG françaises pour la Palestine



# **Introduction**

La pérennité des politiques d'expulsion, de colonisation et d'annexion de la Palestine menées par le gouvernement israélien depuis des décennies, contrairement au droit international, a conduit l'ONG israélienne B'tselem à publier en janvier 2021 le rapport « *Un régime de suprématie juive du Jourdain à la mer Méditerranée : c'est l'apartheid* »<sup>I</sup>.

Les violations des droits des Palestiniens sont devenues une réalité permanente en raison notamment d'un manque d'engagement concret de la part des États tiers pour les condamner et les dissuader. Pour maintenir ce cadre d'impunité, les autorités israéliennes et leurs relais mettent en place une stratégie sophistiquée.

Ils font diversion sur la réalité constatée sur le terrain et documentée par de nombreuses ONG. Comme le souligne le dernier rapport de Human Rights Watch, « *Un seuil franchi : les autorités israéliennes et les crimes d'apartheid et de persécution* »<sup>II</sup>, le discours selon lequel Israël est une démocratie égalitaire à l'intérieur de ses frontières n'est qu'une diversion pour éloigner l'opinion publique de la réalité discriminatoire enracinée et imposée par le gouvernement israélien sur le peuple palestinien dans son ensemble.

Les autorités israéliennes et leurs relais essaient surtout de diffamer et censurer les voix critiques s'exprimant sur les violations des droits de l'Homme menées par le gouvernement israélien. L'étude récente de l'Observatoire pour la protection de défenseurs des droits de l'Homme, « *Cible verrouillée : les campagnes israéliennes incessantes de diffamation visant à discréditer les groupes de défense des droits de l'Homme en Israël, en Palestine et dans le Golan syrien* »<sup>III</sup> le démontre bien.

Ces campagnes de délégitimation ont entravé également la capacité de la communauté internationale d'enquêter sur les violations des droits de l'Homme en Palestine et de s'exprimer à ce sujet. En Europe, on relève des efforts incessants pour délégitimer tout discours sur les droits des Palestiniens et le respect pour le droit international comme l'a dénoncé le rapport « *Occupation et rétrécissement de l'espace de la société civile* »<sup>IV</sup> du Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).

Ces campagnes diffamatoires ont des conséquences inquiétantes pour la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'Homme et des organisations de la société civile (OSC), entravant et détournant le débat civique. Ce rapport, comme les documents cités ci-dessus, contribuera à dévoiler le caractère fallacieux de ces accusations et replacer le débat sur la base d'une discussion sur la réalité et les droits et non sur de fausses informations.

<sup>I</sup> B'tselem, 2021, « *A regime of Jewish supremacy from the Jordan River to the Mediterranean Sea: This is apartheid* ».

<sup>II</sup> Human Rights Watch, 2021, « *A Threshold Crossed : Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution* ».

<sup>III</sup> The Observatory for the protection of human rights defenders, 2021, « *Target Locked: The Unrelenting Israeli Smear Campaigns to Discredit Human Rights Groups in Israel, Palestine, and the Syrian Golan* ».

<sup>IV</sup> CNCD-11.11.11, 2020, « *Occupation and Shrinking Space* ».

**①**

**Répression  
& intimidation  
en Palestine  
& en Israël**



Des enquêtes menées en 2016<sup>1</sup> et 2019<sup>2</sup> confirment les difficultés croissantes rencontrées par les **OSC palestiniennes** pour mener à bien leurs activités. Bien que certaines difficultés sont dues aux politiques répressives de l'Autorité palestinienne et du Hamas, les représentants des OSC palestiniennes ont déclaré que les acteurs qui menaçaient le plus la liberté de leurs organisations sont les autorités israéliennes.<sup>3</sup> Ces organisations et leur personnel sont confrontés à des détentions arbitraires<sup>4</sup>; des raids;<sup>5</sup> des menaces physiques et du harcèlement,<sup>6</sup> des restrictions sur leurs libertés de mouvement,<sup>7</sup> d'expression et de réunion,<sup>8</sup> des cadres réglementaires de plus en plus restrictifs, et des campagnes de délégitimation ciblées visant à saper leur crédibilité et à réduire leurs financements extérieurs. Le gouvernement israélien, dans ce contexte, cible particulièrement les OSC impliquées dans le processus d'enquête sur la politique d'Israël auprès de la Cour pénale internationale (CPI).<sup>9</sup>

**Les OSC israéliennes de défense des droits de l'Homme** sont touchées par la diminution des financements étrangers du fait de ces campagnes de diffamation et par l'émergence de nouvelles législations.<sup>10</sup> Elles sont aussi l'objet d'une série d'attaques de la part des représentants gouvernementaux de haut niveau,<sup>11</sup> y compris des attaques verbales pouvant constituer une incitation à la violence.<sup>12</sup> Dans cette atmosphère de répression, ces organisations et leur personnel sont également ciblés par des militants de la droite israélienne<sup>13</sup> et par des pro-colons,<sup>14</sup> via des cyberattaques, des opérations de piratage, des courriels diffamatoires et du harcèlement téléphonique, des menaces anonymes de mort et de viol et la divulgation d'informations personnelles en ligne.<sup>15</sup> Dans ces situations, les autorités israéliennes manquent souvent à leurs obligations de protéger les victimes,<sup>16</sup> envoyant ainsi un message d'impunité aux agresseurs.

## 1.1 La communauté internationale & l'impossibilité d'enquêter

L'ensemble de la communauté internationale opérant en Israël et en Palestine est également confrontée à un certain nombre d'obstacles imposés par le gouvernement israélien qui impactent directement leur droit de témoigner de ces violations des droits de l'Homme.

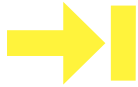
Au cours des 25 dernières années, Israël a entravé la libre circulation des personnes et des biens à destination et en provenance du Territoire palestinien occupé surtout avec la bande de Gaza. Ces restrictions affectent presque tous les aspects de la vie à Gaza, y compris la capacité des défenseurs des droits de l'Homme de documenter les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (DIH). <sup>17</sup>

- Laith Abu Zeyad, un défenseur palestinien des droits de l'Homme et militant d'Amnesty International, fait l'objet d'une interdiction de voyager depuis le 26 octobre 2019 pour des « *raisons de sécurité* » non divulguées ». <sup>18</sup>
- Omar Shakir, directeur de recherche sur Israël et la Palestine au sein de Human Rights Watch, a été expulsé d'Israël (et a fortiori du territoire palestinien occupé d'où il exerçait sa fonction) le 25 novembre 2019, en application d'une loi adoptée en 2017, selon laquelle l'Etat israélien peut interdire l'entrée sur son territoire ou en expulser quiconque soutient le boycott d'Israël ou de ses colonies dans le territoire palestinien occupé (TPO). <sup>19</sup>
- En utilisant cette même loi, en janvier de 2018, Gilad Erdan, ministre des Affaires stratégiques a établi une liste noire des personnes de vingt OSC basées en Europe, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et au Chili. <sup>20</sup>
- Des élus de l'Union européenne, du Parlement français et de collectivités françaises se sont vu refuser l'entrée sur le territoire en 2017. <sup>21</sup> En 2019, deux congressistes américaines ont été empêchées de visiter le pays. <sup>22</sup>
- Israël a refusé l'entrée à Richard Falk et Michael Lynk, rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme dans le territoire palestinien occupé <sup>23</sup> à plusieurs reprises. En 2020, Israël a annoncé qu'il suspendait ses relations avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en refusant d'accorder ou de renouveler les visas des employés de l'organisation. <sup>24</sup>

2

**Les  
campagnes de  
délégitimation  
en Europe &  
aux États-Unis**

Craignant un changement dans l'opinion publique en Europe et aux États-Unis, le gouvernement israélien et ses défenseurs ont intensifié leurs efforts pour étouffer la critique des politiques menées par le gouvernement israélien. Ils promeuvent plusieurs tactiques pour faire taire tout discours critique à Israël : fausses accusations d'antisémitisme, nouvelles législations, sanctions administratives, obstacles bureaucratiques, menaces juridiques, enquêtes et poursuites criminelles, ainsi qu'annulations et modifications d'événements académiques et culturels.



Les accusations d'antisémitisme portées par le gouvernement israélien et ses défenseurs ont un impact important auprès du public et des gouvernements en Europe et aux États-Unis, instrumentalisant ainsi la lutte contre le racisme. Par ce biais, **différents représentants de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales en Europe et aux États-Unis, qui se manifestent en faveur des droits des Palestiniens, sont souvent censurés et subissent une série d'attaques diffamatoires**

Aux États-Unis, entre 2008 et 2014, <sup>25</sup> des avocats soutenant la politique israélienne ont tenté à plusieurs reprises d'affirmer que le plaidoyer pour la Palestine sur les campus serait antisémite, en déposant des plaintes fédérales contre ces universités. Le site Canary Mission <sup>26</sup> a mis en place une liste noire, gérée de manière anonyme, ciblant des étudiants, des professeurs et des militants qui ont publiquement défendu les droits des Palestiniens. Des personnes figurant sur cette liste ont déclaré avoir été interrogées par leurs employeurs, par la direction de leurs écoles et même par le FBI au sujet de leur soutien aux droits des Palestiniens, ils ont été renvoyés, se sont vu refuser l'ouverture de comptes bancaires et ont reçu des menaces de mort. <sup>27</sup>

Dans plusieurs pays d'Europe, les militants font état d'une censure de plus en plus sévère. En Angleterre, plusieurs intellectuels <sup>28</sup> ont déclaré que, sous couvert de la lutte contre l'antisémitisme, la liberté d'expression, lorsqu'il s'agit de critiquer Israël est fortement menacée, en particulier dans le monde politique et académique. En Allemagne, <sup>29</sup> les dirigeants des principales institutions culturelles allemandes ont dénoncé des intimidations et des pressions exercées sur des individus à la suite de l'adoption de la résolution contre les appels au boycott d'Israël <sup>30</sup> par le Bundestag en 2019.

Le 19 juillet 2021, après que la marque de crèmes glacées Ben & Jerry's a annoncé sa décision de « *mettre fin aux ventes de [ses] glaces dans les territoires palestiniens occupés* » car cela « *est incompatible avec [ses] valeurs* », les dirigeants israéliens ont aussitôt très violemment réagi. Yaïr Lapid, ministre israélien des affaires étrangères, a qualifié la décision de Ben & Jerry's de « *reddition honteuse à l'antisémitisme* ». Pour le président Isaac Herzog, ancien dirigeant du parti travailliste et de l'Agence juive, c'est « *un nouveau type de terrorisme* ». Alors que ce retrait de vente, prévu fin 2022, ne fait que respecter les valeurs de l'entreprise et le droit international, ces amalgames infamants ont pour but d'intimider et diffamer les dirigeants de Ben & Jerry's et de dissuader les entreprises tentées par cette démarche.

## ■ 2.1. Les tactiques de délégitimation

Ne pouvant engager les critiques des OSC du point de vue du droit international, qui leur est totalement défavorable, une stratégie délibérée de diversion est organisée par le gouvernement israélien et ses défenseurs pour délégitimer les porteurs de ces critiques.

**Atteinte à réputation :** qu'il s'agisse de mouvements sociaux ou d'intellectuels critiques du gouvernement israélien, ou encore de journalistes effectuant leur travail, les réseaux pro-israéliens tentent de les discréditer en usant de fausses accusations :

Dans une enquête menée par la chaîne qatarie Al-Jazira diffusée en 2017, les méthodes des groupes de pression américains favorables à Israël sont dévoilées et assumées par le Directeur exécutif du Comité d'urgence pour Israël (ECI), Noah Pollak qui déclare : « *Pour discréditer le message, il faut discréditer le messenger. Quand vous évoquez BDS, vous devez dire que c'est un groupe qui prône la haine, la violence contre les civils. C'est-à-dire qu'il soutient le terrorisme.* » <sup>31</sup>

Selon un article de Canadian Jewish News, « *Manfred Gerstenfeld, l'ancien président du Centre des affaires publiques de Jérusalem (JCPA), plaide pour discréditer professionnellement les "ennemis" d'Israël : « Trouvez du plagiat ou une fausse note de bas de page et rendez-le public* », a-t-il déclaré lors d'une activité de financement pour l'Institut canadien de recherche juive, à Montréal, en 2019. <sup>32</sup>

De fausses allégations concernant Ryvka Barnard, membre du personnel de l'ONG britannique War on Want, ont été publiées dans des articles rédigés par « *Oliver Taylor* » sur le site d'information américain The Algemeiner le 7 avril 2020. Reuters a ensuite révélé comment une photo « *deepfake* » - une falsification hyper-réaliste - a été utilisée pour créer un faux profil de journaliste afin de diffuser des fausses informations. <sup>33</sup>

Depuis 2001, suite à une note à l'attention du Parti socialiste, Pascal Boniface a été qualifié ou perçu comme antisémite alors qu'il n'a jamais écrit ou prononcé une phrase allant dans ce sens. Lui et sa famille ont été menacés, l'Iris centre de recherche international qu'il dirige a eu des financements supprimés et a failli disparaître. Il affirme avoir été blacklisté depuis par certains médias. Pascal Boniface a publié 2 ouvrages sur cette police de la pensée. <sup>34</sup>

Le 30 septembre 2000 à Gaza, l'adolescent palestinien Mohammed al-Dura succombe dans les bras de son père à la suite de tirs de l'armée israélienne. Suite au reportage en direct sur cette mort, le journaliste Charles Enderlin et France 2 ont été harcelés et insultés pendant des années par des inconditionnels de la politique israélienne. Le 2 octobre 2008, à Paris, une manifestation est organisée à Paris par un « *Collectif contre la désinformation* », comprenant selon Charles Enderlin le B'nai Brith France, l'Union des patrons et professionnels juifs de France et la LDJ « *Ligue de défense juive* », organisation illégale en Israël et aux Etats-Unis mais qui a pignon sur rue en France. Alors que l'armée israélienne n'a pas nié sa responsabilité, un certain Philippe Karsenty affirme que ce reportage est un faux et porte plainte. Karsenty sera condamné définitivement pour diffamation en juin 2013.<sup>35</sup>

Selon le journaliste Jean Stern, « *Il faut une volonté d'acier pour couvrir l'actualité en Israël-Palestine. La violence subie par Charles Enderlin depuis "l'affaire" Mohamed Al-Dura est passée par là* ». <sup>36</sup>

**Accusations d'« incitation à la haine », de « troubles à l'ordre public », d'« apologie du terrorisme » :** pour dissuader les organisateurs, des structures ou collectivités qui louent ou mettent à disposition des locaux pour un évènement sur la Palestine, les relais pro-israéliens font peser sur eux des risques de violences liés à cet évènement.

En 2011, la direction de l'Ecole Normale Supérieure a refusé la réservation d'une salle pour une conférence dans le cadre de « *la semaine contre l'apartheid israélien* » prétextant que « *les thèmes retenus troublaient l'ordre public* ». L'ENS a ensuite été condamnée par le tribunal administratif de Paris, pour atteinte grave à la liberté d'expression.<sup>37</sup> Cette censure aurait été mise en place à la suite d'une demande du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF).<sup>38</sup>

En 2015, le David Horowitz Freedom Center aux Etats Unis a produit des affiches représentant des images violentes d'exécutions dans le monde arabe avec le hashtag « *#JewHatred* », et reliant injustement ces images violentes à l'organisation Students for Justice in Palestine, en titrant : « *Les étudiants pour la justice en Palestine* » et « *Arrêtez le SJP parce qu'elle fait la promotion des groupes terroristes.* » <sup>39</sup>

En 2015 à Paris, l'installation « *In Between wars* », conçue par Médecins sans frontières (MSF), proposait la restitution de la vie quotidienne des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. Sous la forme d'un communiqué de presse,<sup>40</sup> le CRIF a qualifié l'installation « *d'incitation à la haine* » et « *d'apologie du terrorisme* », en ajoutant qu'elle ne peut « *qu'attiser la violence antisémite et augmenter la menace terroriste à Paris* ».

**« Culpabilité par association » :** Lors d'événements portant sur la Palestine ou en lien avec elle, les relais pro-israéliens contactent les organisateurs et sponsors en déclarant qu'un orateur de l'événement ou que l'événement dans son ensemble est antisémite, et qu'à moins de se retirer, ceux qui s'engagent ou participent à cet événement seront également considérés comme antisémites.

En mars 2020, le professeur Achille Mbembe a été désinvité du festival Ruhrtriennale en Allemagne, après que Felix Klein, le commissaire fédéral à la lutte contre l'antisémitisme, a accusé Mbembe d'antisémitisme à cause d'un texte dans lequel il qualifie « *l'occupation de la Palestine de plus grand scandale moral de notre temps* » et un autre texte comparant les éléments de l'entreprise de colonisation israélienne au régime d'apartheid en Afrique du Sud. La question de l'antisémitisme du philosophe s'est rapidement transformée en question de l'antisémitisme de Stefanie Carp, la précédente directrice artistique du festival, car c'était elle qui l'avait invité. Un journaliste du Jerusalem Post lui a demandé si elle était prête à admettre qu'elle était une « *antisémite moderne* ». <sup>41</sup>

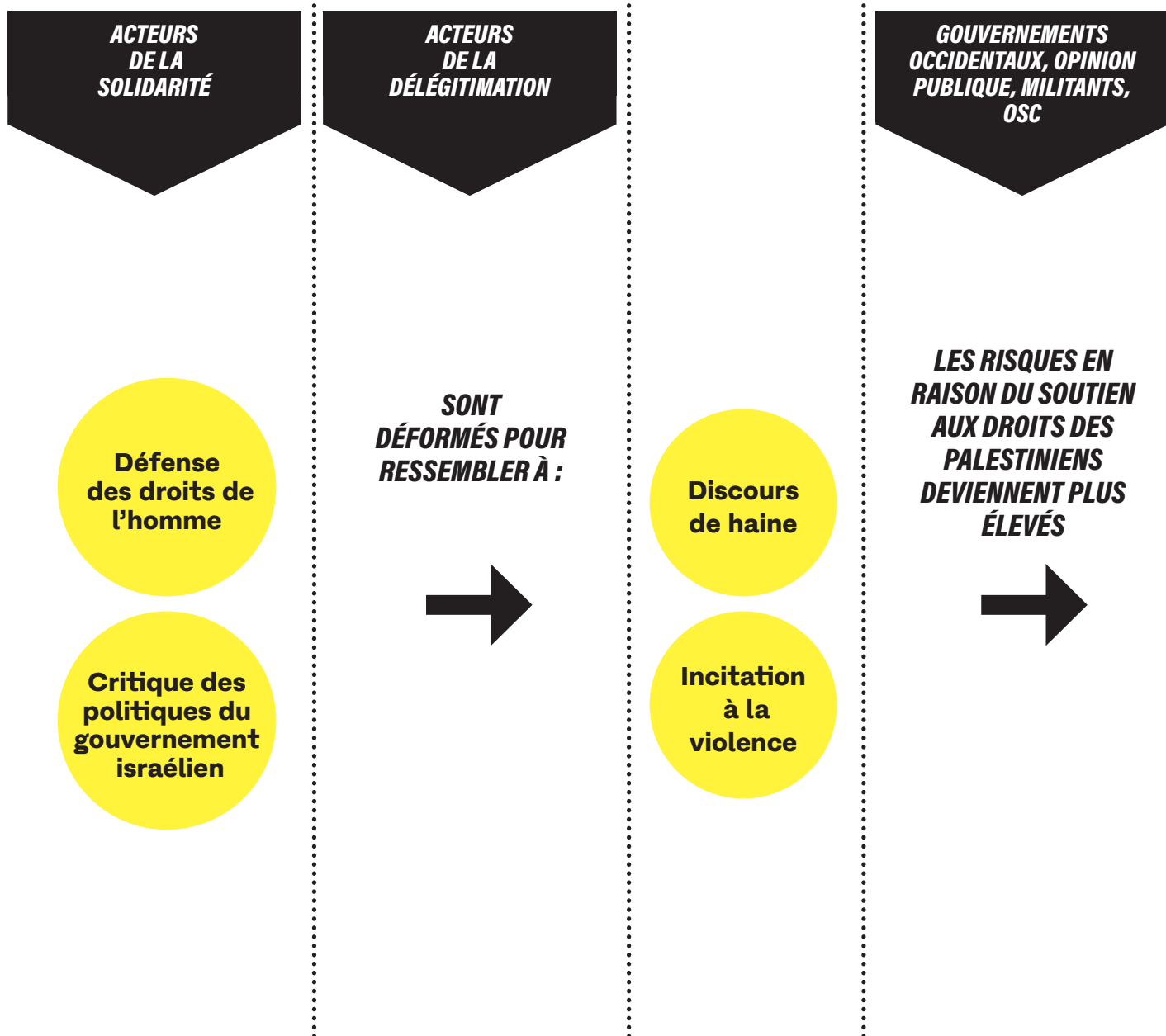
## Le but n'est pas d'avoir « *raison* » mais de créer de la dissuasion

**La stratégie de l'exemple :** même si les attaques ne sont pas complètement réussies, le coût et les efforts nécessaires pour résister effraieront les organisateurs, les banques, les bailleurs et inciteront les autres à réfléchir à deux fois avant de soutenir une action, organisation ou personne qui critique les politiques israéliennes.

## Toutes ces stratégies sont amplifiées par l'effet d'une chambre d'écho

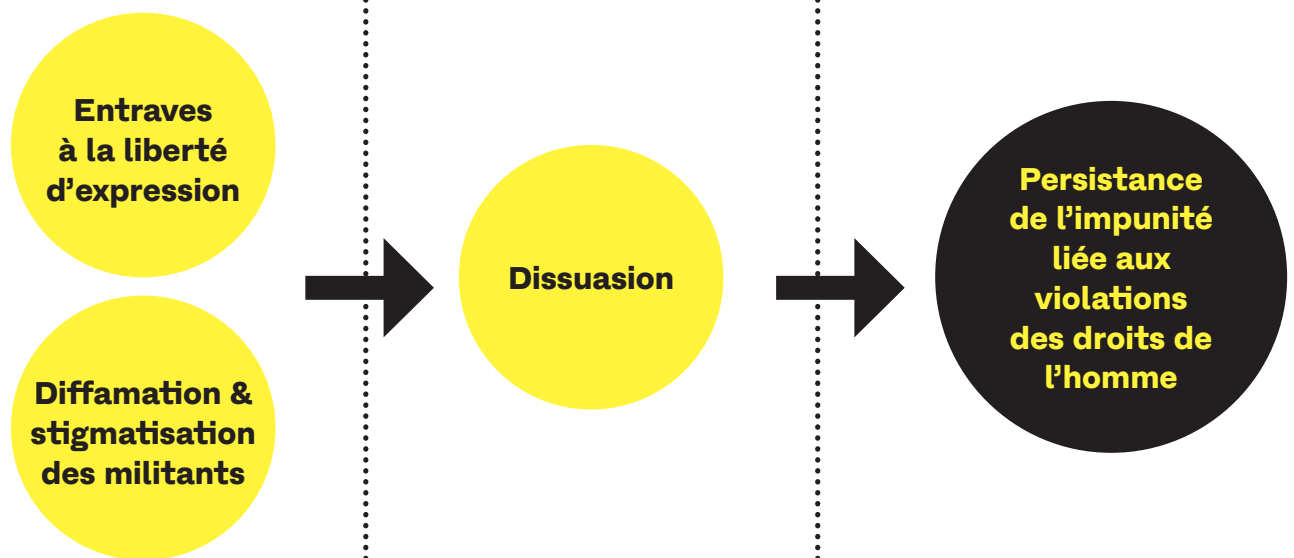
Ces campagnes de délégitimation prennent de l'ampleur dans la mesure où elles sont répliquées par un réseau d'organisations alignées avec le gouvernement israélien.

# Les campagnes de délégitimation de la solidarité avec les droits de l'homme





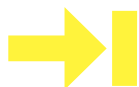
# Legitimation de droits Palestiniens



## ■ 2.2. Les acteurs de la délégitimation

**Le ministère israélien des Affaires stratégiques (MSA)** a joué un rôle très important dans les campagnes de délégitimation des OSC menées directement et ouvertement par le gouvernement israélien.

Créé en 2006, il est devenu célèbre lorsque Gilad Erdan en devient le ministre en octobre 2015, transformant ce ministère en une entité d'espionnage.<sup>42</sup> Durant cette même année, un groupe de travail spécial « *anti-BDS* » a été activé par ce ministère et l'unité a commencé à travailler avec un budget d'environ 25 millions de dollars.<sup>43</sup>



### Qu'est-ce que le BDS et ce qu'il revendique

Le BDS est une campagne non-violente de la société civile mondiale dirigé par la plus large coalition de la société civile palestinienne qui se décrit comme « *un mouvement inclusif et antiraciste opposé à toutes les formes de discrimination* ». Créé en 2005, il lance un appel au « *boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS) contre Israël* », jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits humains, en :

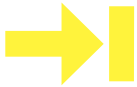
- 01** Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur ;
- 02** Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une complète égalité ;
- 03** Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à recouvrer leurs maisons et leurs biens comme le stipule la résolution 194 de l'ONU.

Le droit de cette campagne à la liberté d'expression et au boycott a été défendu par la Suède,<sup>44</sup> l'Irlande,<sup>45</sup> les Pays-Bas,<sup>46</sup> l'Union européenne,<sup>47</sup> la Cour européenne des droits de l'homme<sup>48</sup> et des experts<sup>49</sup> des droits de l'Homme de l'ONU

Le Ministère a publié une série de rapports visant à diffamer les OSC. En mai 2018 et janvier 2019, le MSA a publié deux éditions du rapport « *Money Trail* » dans lesquelles l'Union européenne a été accusée de financer des organisations qui « *essaient de délégitimer Israël* » et qui « *auraient des liens avec des organisations terroristes* ». A cette occasion, Federica Mogherini, ancienne haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a affirmé<sup>50</sup> que les accusations étaient vagues et non fondées et que le gouvernement israélien favoriserait la désinformation et la confusion aux yeux de l'opinion publique.

Non satisfait de la position officielle de l'UE, opposée au BDS mais valorisant la liberté d'expression, le MSA a publié un troisième rapport en février 2019, « *Terrorists in Suits* », dans lequel il a tenté d'associer plusieurs organisations et militants palestiniens à des organisations palestiniennes désignées par l'UE et les États-Unis comme groupes terroristes. Enfin, en septembre 2019, le ministère des Affaires stratégiques a publié un rapport sur des liens présumés entre le mouvement BDS et l'antisémitisme.

En plus de produire des informations fausses ou inexactes sur les OSC et d'autres organisations telles que l'ONU, l'Union européenne et, plus récemment, la Cour pénale internationale,<sup>51</sup> ce ministère coordonne des campagnes de dénigrement et de désinformation, en Israël et à l'étranger, avec l'aide d'autres organismes gouvernementaux et organisations privées juives alignées sur la politique du gouvernement israélien. Ce ministère a été directement impliqué dans la création du mécanisme de coordination et de financement Kela Shlomo (renommé plus tard « *Concert- Ensemble pour Israël* »), qui a reçu 128 millions de shekels (environ 30 millions d'euros) du Gouvernement israélien pour « *des activités de sensibilisation de masse* »<sup>52</sup>.



Une grande partie des informations contenues dans les rapports publiés par le ministère israélien des Affaires stratégiques (MSA) proviennent d'informations fournies par une organisation appelée **NGO Monitor**, officiellement créée en 2002, émanant d'un projet initié par le Jerusalem Center for Public Affairs<sup>53</sup> (JCPA). En 2007, JCPA s'est dissocié de NGO Monitor après que des membres de son conseil d'administration se sont déclarés préoccupés par les « *aspects problématiques* » des publications de NGO Monitor, « *en raison de la difficulté à vérifier l'exactitude des faits présentés dans ces articles* ». <sup>54</sup>

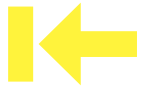
Sur son site internet,<sup>55</sup> NGO Monitor se présente d'abord comme un institut de recherche qui cherche à produire une « *analyse critique et indépendante* » des ONG et de leurs financements. En réalité, très souvent NGO Monitor manipule des informations pour attaquer des organisations des droits de l'Homme. L'organisation sort un « *article de presse* », attend que celui-ci soit mentionné dans les journaux, puis cite le journal qui a repris son article initial, en présentant le contenu comme factuel. Selon Wikipedia, le personnel de NGO Monitor a aussi essayé de modifier un grand nombre de contenus (particulièrement concernant B'Tselem, the New Israel Fund et Human Rights Watch) en 2010.

Selon le groupe d'anciens diplomates israéliens Policy Working Group,<sup>56</sup> NGO Monitor est une organisation affiliée au gouvernement qui cible de manière sélective les organisations de défense des droits de l'Homme, s'appuie presque entièrement sur le financement de donateurs aux États-Unis, évite la transparence qu'elle exige des autres et diffuse des informations trompeuses et tendancieuses, qu'elle présente comme une recherche factuelle approfondie.

### **Les réseaux d'influence**

Les organisations de ce réseau vont, à plusieurs occasions, servir de faux-nez du gouvernement israélien, en essayant de donner un semblant de légitimité aux attaques contre les critiques de ce gouvernement. Le Ministère des affaires stratégiques lui-même a admis avoir travaillé à travers des groupes qui « *ne veulent pas révéler leur lien avec l'État israélien* » <sup>57</sup>.

La plateforme Act.IL, développée par d'anciens agents du renseignement israélien est un outil utilisé pour inonder les médias sociaux de points de discussion défendant les actions d'Israël, en utilisant des volontaires. Selon Katie Joseff,<sup>58</sup> directrice de recherche du Laboratoire d'intelligence numérique de l'Institut pour le futur, « *il s'agit d'un cas unique d'astroturfing une politique numérique avancée* ». L'astroturfing ou la désinformation populaire planifiée est la tentative d'utiliser de multiples identités en ligne pour donner l'impression de soutien populaire généralisé pour une politique, un individu ou un produit, alors que ce soutien populaire est en fait orchestré et coordonné par une personne ou un groupe de personnes qui dissimule son objectif.



Le réseau d'influence d'Israël est constitué d'une gamme de think tanks, de groupes de pression, et de fondations. Pour discréditer la solidarité internationale avec les droits des Palestiniens, l'État d'Israël utilise aussi des GONGO (organisations non gouvernementales gérées par le gouvernement), mais qui se présentent comme non gouvernementales et indépendantes.

Shurat HaDin – Israel Law Center est une organisation de lawfare (guerre juridique) qui dépose des poursuites contre des militants pour les droits des Palestiniens aux États-Unis. L'organisation affirme qu'elle n'est pas affiliée au gouvernement israélien. Pourtant, dans un câble diplomatique américain divulgué en 2007, la directrice de l'organisation, Darshan-Leitner a déclaré aux responsables américains que « *dans ses premières années* », Shurat HaDin « *avait pris les instructions du gouvernement israélien sur les affaires à poursuivre* ». Le câble a cité Darshan-Leitner sous les termes suivants : « *Le bureau juridique du Conseil de sécurité national [israélien] (NSC) a vu le recours aux tribunaux civils comme un moyen de faire des choses qu'ils ne sont pas autorisés à faire* ». <sup>59</sup>



Alors que certaines organisations jouissent d'une certaine autonomie, le réseau travaille en étroite coopération avec l'État israélien. Les éléments de langage utilisés par les groupes pro-israéliens à Bruxelles, par exemple, sont largement identiques à ceux élaborés par les ministères ou les ambassades israéliennes.<sup>60</sup> Une caractéristique spécifique d'un nombre substantiel de ces organisations est de combiner leur soutien indéfectible à la politique israélienne et leur défense, parfois assez sincère, des intérêts des communautés juives. Ce faisant, cependant, ils assimilent les juifs du monde entier à Israël et à sa politique, ce qui peut porter préjudice à ces communautés juives<sup>61</sup>.



### **Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) :**

Jusqu'au début des années 2000, le CRIF restait particulièrement prudent dans son expression sur l'État d'Israël. Depuis, ce positionnement a radicalement changé. Le CRIF, par exemple, a demandé au Président de la République de soutenir la décision de Donald Trump de transférer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, alors que celle-ci était unanimement condamnée par la communauté internationale.

L'organisation s'est également engagée pour délégitimer l'antisionisme en France en le présentant comme une nouvelle forme d'antisémitisme et en défendant fortement<sup>62</sup> la résolution Maillard (*voir page 24*).

Les représentants du CRIF participent aussi à plusieurs réunions pour défendre les intérêts de l'État d'Israël et discréditer la lutte organisée par les organisations de défense des droits des Palestiniens. Lors d'une discussion avec la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF) concernant la mémoire de la Shoah, un représentant du CRIF « a [aussi] insisté sur l'importance de l'antisionisme dans son acception antisémite, et sur le rôle des campagnes BDS ». Reprenant un document publié par plusieurs OSC sur le Tramway de Jérusalem, il amalgame les auteurs réels du rapport mentionné<sup>63</sup> au BDS, alors que celui-ci n'a joué aucun rôle dans la rédaction ni dans la publication du document, bien qu'il s'agisse d'un document sur le désinvestissement. Cet amalgame, consistant à apposer l'étiquette « BDS » à tous ceux qui portent une critique d'Israël, est une stratégie régulière et réfléchie de la part des relais du discours gouvernemental israélien.

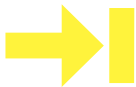
## 2.3. Les interpellations d'acteurs publics tiers

Les organisations du réseau d'influence israélien font souvent pression sur les acteurs gouvernementaux et d'autres institutions afin qu'ils censurent ou punissent le plaidoyer en faveur des droits des Palestiniens. L'Europe est ainsi devenue un champ de bataille majeur où des attaques répétées visent à délégitimer tout discours sur les droits des Palestiniens et le respect du droit international.

### 2.3.1. Attaques publiques à l'encontre de personnalités politiques

Au niveau politique, le harcèlement des institutions, des diplomates, des élus et personnalités politiques qui critiquent la politique du gouvernement israélien ou la définition de l'antisémitisme de l'IHRA sont courantes.

- En 2006, l'Anti-Defamation League<sup>64</sup> a accusé l'ancien président des Etats Unis Jimmy Carter d'être antisémite après la publication de son livre *Palestine : Peace not Apartheid*. Dans son ouvrage, il affirme que si la répression se poursuit à Gaza et en Cisjordanie, si Israël ne consent pas à négocier l'existence d'un Etat palestinien, on pourrait arriver à une situation similaire à celle de l'apartheid sud-africain.
- L'organisation Simon Wiesenthal Center (SWC) est connue par l'instrumentalisation de l'antisémitisme dans sa liste annuelle intitulée « *Top 10 des pires événements antisémites* ». Quand l'administration Obama n'a pas utilisé son veto en décembre 2016 pour bloquer une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la politique de colonisation d'Israël, l'organisation a dénoncé cela comme « *l'incident le plus antisémite de 2016* »<sup>65</sup>. En 2015,<sup>66</sup> elle avait accusé l'Union européenne d'antisémitisme, après que l'UE s'était engagée à l'étiquetage des produits des colonies israéliennes. En 2016,<sup>67</sup> la France a été répertoriée pour la même raison.
- En mars de 2018, une députée européenne a été accusée d'antisémitisme par les groupes de pression israéliens après les avoir publiquement critiqués pour avoir tenté de l'empêcher d'accueillir Omar Barghouti, l'un des dirigeants du Palestinien BDS National Committee (BNC), pour une conférence au Parlement européen à Bruxelles.<sup>68</sup>
- En décembre 2018,<sup>69</sup> cédant à une campagne de pressions exercées en Israël par des responsables de la droite, et en France, par plusieurs organisations – dont le CRIF – alignées sur le gouvernement israélien, Nicole Belloubet, ministre de la Justice de la France a renoncé à présider la cérémonie de remise du Prix des droits de l'homme de la République française aux associations ONG israéliennes et palestiniennes B'Tselem et Al-Haq. En 2012<sup>70</sup> le CRIF avait aussi tenté, sans succès, d'empêcher la remise de ce même prix au journaliste et militant israélien Michel Warchawski, pour l'ONG Alternative Information Center.



Adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) en 2016, la définition de travail de l'antisémitisme avait été initialement rédigée dans le but de classer des données sur l'antisémitisme. Cependant, le champ d'action de la définition s'est élargi, passant de la classification des crimes de haine à la censure de la critique de l'État israélien à travers la promotion des exemples associés à la définition.

Si à première vue, la définition ne pose pas de problème en décrivant l'antisémitisme comme « *une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer par une haine à leur égard* », les exemples d'antisémitisme associés à cette définition sont fréquemment contestés : 7 des 11 exemples d'antisémitisme se concentrent sur les façons dont la critique d'Israël peut être antisémite. Ces exemples n'ont en fait pas été pris en compte dans la version complète de la définition du travail adoptée par l'IHRA en 2016,<sup>21</sup> mais sont constamment revendiqués par le gouvernement israélien et ses partisans. Cela nous montre que le but de la promotion de cette définition, et surtout des exemples, est la lutte contre des discours anti-Israël et non la lutte contre l'antisémitisme.

En France, malgré l'opposition de la CNCDH<sup>22</sup> (Commission nationale consultative des droits de l'Homme), rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, le 3 décembre 2019, mais aussi d'élus et du mouvement de solidarité,<sup>23</sup> le parlement français a adopté la Résolution Maillard, reprenant la définition IHRA, mais sans les exemples, comme l'a bien précisé en séance Sylvain Maillard, le député porteur de cette résolution censée combattre l'antisémitisme en France : « **Cette résolution, qui exclut les exemples de l'IHRA, pour illustrer la définition...** ». Malgré cela, ces exemples sont systématiquement invoqués - la plupart du temps par des personnes ou institutions soutenant les politiques du gouvernement israélien - pour faire taire les défenseurs des droits des Palestiniens, avec parfois des violations graves à la liberté d'expression.



- En 2019, le gouvernement israélien a qualifié la politique européenne d'étiquetage des produits des colonies israéliennes de discriminatoire selon la définition IHRA.<sup>74</sup> Cette définition est devenue un instrument de propagande pour le gouvernement israélien face à toute critique ou mesure qui le dérange.
- En mars 2021, le Conseil municipal de la ville de Strasbourg a refusé d'adopter la définition d'antisémitisme de l'IHRA.<sup>75</sup> Daniel Saada, Chargé d'Affaires d'Israël en France, s'est ingéré dans les affaires intérieures françaises en adressant une lettre ouverte à la maire de Strasbourg, dans laquelle il a exprimé sa « *profonde inquiétude* ». <sup>76</sup> À la suite de deux mois de mise en question de ce vote et d'une campagne de diffamation contre la municipalité, avec des échanges très tendus,<sup>77</sup> en mai 2021 la définition a été adoptée par la majorité sans les exemples associés, en soulignant que « *la liberté d'expression et la critique de la politique de tout gouvernement* », y compris Israël, sont « *des droits inaliénables* ».

### **2.3.2. Attaques publiques à l'encontre des ressources financières des organisations de la société civile (OSC)**

Les attaques contre les ressources financières des OSC sont l'un des piliers de l'action des acteurs de la délégitimation. Ils ciblent les mécanismes de financement, les bailleurs de fonds et même les petites subventions lorsque celles-ci ont une valeur symbolique.

Les acteurs de la délégitimation visent à l'exclusion financière des OSC en utilisant la désinformation qu'ils ont produite pour demander aux banques et aux plateformes de paiement de clôturer les comptes de ces OSC.

En 2016, l'organisation Jewish Voice for a Just Peace in the Middle East, basée en Allemagne, a reçu un message de sa banque indiquant que son compte était en cours de fermeture, sans aucune explication supplémentaire. Après cette décision de la banque, le conseil d'administration de l'organisation a découvert un article publié dans le Jerusalem Post.<sup>78</sup> L'article décrivait comment divers groupes juifs avaient demandé à la banque de fermer le compte de Jewish Voice, prétendument en raison de son soutien au mouvement BDS.

Cela s'est produit aussi en 2018 avec des organisations comme l'Association France Palestine Solidarité, l'Union Juive Française pour la Paix et le Collectif 69 de solidarité avec la Palestine à Lyon. Sans aucune notification préalable, ces OSC ont été informées via un e-mail de PayPal Europe que leurs comptes avaient été fermés. Le même jour, malgré l'absence de déclaration publique de PayPal à ce sujet, des sites liés au réseau d'influence israélien en France diffusaient cette information. Un phénomène similaire s'est produit avec la plateforme de collecte de dons HelloAsso qui, après avoir noué un dialogue avec l'AFPS, est revenue en arrière dans sa décision pour favoriser la liberté associative et protéger le droit à la liberté d'expression.<sup>79</sup>

### 2.3.3. Poursuites judiciaires

Une guerre juridique contre ceux qui se manifestent en faveur des droits des Palestiniens est menée aux Etats Unis et en Europe.

En France, les conseils municipaux de Stains et d'Aubervilliers avaient élevé Marwan Barghouti, au rang de citoyen d'honneur de leurs villes. Barghouti, responsable et député du Fatah est une figure emblématique de la résistance palestinienne, condamné à perpétuité et emprisonné en Israël depuis 2002, il est considéré comme un prisonnier politique par la France.<sup>80</sup> En 2015<sup>81</sup> et 2017,<sup>82</sup> le Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme (BNVCA) a déposé des plaintes auprès des tribunaux administratifs contre les conseils municipaux et les maires qui avaient pris ces décisions.<sup>83</sup>



En 2009, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) a saisi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) concernant la demande de l'acteur François Cluzet, sur France 2, pour que la France intervienne dans le dossier de Salah Hamouri, un avocat Franco-Palestinien qui avait été incarcéré injustement en Israël. Le CSA a conclu que les propos de l'acteur n'étaient pas constitutifs d'une incitation à la haine ou à la violence et qu'ils avaient en fait assuré la diversité des points de vue et l'honnêteté de l'information.<sup>84</sup>

En 2011,<sup>85</sup> le BNVCA a saisi la justice pour « *incitation à la discrimination raciale* », à l'encontre de Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France et défenseur des droits du peuple palestinien.

Puis en décembre 2012,<sup>86</sup> l'officine a porté plainte contre les initiateurs d'une pétition demandant l'annulation de l'organisation de l'« *Euro espoirs football* ».

En 2018, en Angleterre, UK Lawyers for Israel et The Lawfare Project ont déposé une plainte auprès de la Charity Commission contre l'association caritative britannique War on Want. Ils déclaraient avoir identifié des liens présumés de l'organisation avec des organisations terroristes, ainsi que l'utilisation de fonds caritatifs pour la diffusion d'allégations susceptibles d'entraîner la haine raciale des Juifs et d'Israël.<sup>87</sup> Après une enquête sur ce sujet en 2019, la Charity Commission a conclu qu'aucune mesure réglementaire ou engagement supplémentaire n'était nécessaire. Cela fait suite au rejet le 8 mars 2019 par la Charity Commission d'une plainte de 2015 déposée par Jewish Human Rights Watch contre War on Want. Ce rejet a confirmé que l'organisation « *agissait conformément à leurs devoirs et aux directives réglementaires génériques* ». <sup>88</sup>

Un autre exemple d'acteur de la délégitimation est le Zionist Advocacy Center (TZAC). L'organisation est enregistrée aux États Unis en tant qu'agent étranger auprès de l'International Legal Forum (ILF), qui collabore avec le gouvernement israélien pour mettre fin aux campagnes de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) visant à faire respecter les droits des Palestiniens. L'ILF aurait reçu jusqu'à 1 million de dollars d'Israël.<sup>89</sup> Le Zionist Advocacy Center a intenté de nombreuses poursuites pour harcèlement contre des défenseurs des droits des Palestiniens ainsi que contre des organisations fournissant une aide humanitaire aux Palestiniens.

Aux États-Unis et au Canada, la pratique de plaintes ou procédures abusives visant les associations de défense des droits - qualifiées de SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) ou procès bâillons - a été reconnue comme un problème entravant l'action citoyenne. Plusieurs États ont réagi afin de protéger la « *participation du public* » des entraves institutionnelles ou privées.<sup>90</sup>



③

**Conséquences**

Comme le gouvernement israélien, les organisations de son réseau d'influence ciblent l'existence légitime des opposants par divers moyens, en utilisant des tactiques de stigmatisation et de lobbying visant à faire taire, ainsi qu'à interdire ou à réduire les ressources financières de leurs opposants.<sup>91</sup> Les campagnes de délégitimation vont au-delà de la concurrence légitime d'opinions sur les politiques de l'État d'Israël. Les positionnements pris par ce réseau d'influence nous montrent qu'ils désapprouvent les valeurs fondamentales du pluralisme lorsque celles-ci ne correspondent pas à leurs perceptions de la réalité et qu'ils veulent imposer une police de la pensée.

Ces attaques favorisent un environnement très hostile pour ceux qui veulent s'opposer aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme :

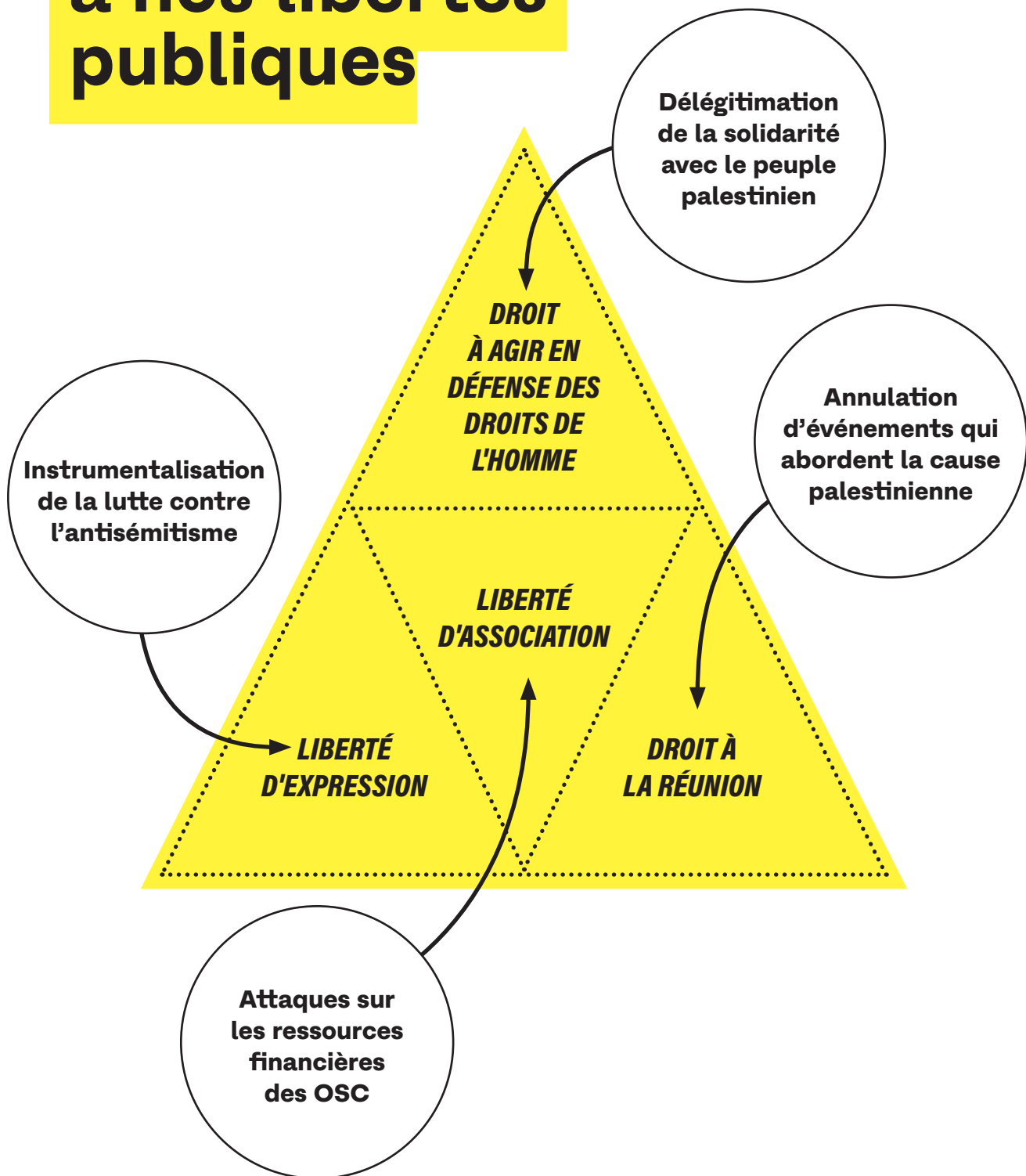
- Les OSC sont obligées de passer de plus en plus de temps à se défendre contre les accusations. Ces attaques peuvent ainsi affecter leur réputation et leur crédibilité auprès des partenaires, des banques, des bailleurs de fonds et de l'opinion publique.
- Ils affectent la liberté d'expression des OSC et des individus malgré leurs efforts pour résister à la censure et l'autocensure. Ces effets se font sentir aussi dans les entraves au droit de manifester dans la mesure où des gouvernements, sous prétexte de protéger « l'ordre » et d'éviter « l'importation du conflit », adoptent en tout ou en partie les discours utilisés par ces campagnes de délégitimation et ce faisant reprennent directement ou indirectement les accusations envers les manifestants pour les droits des Palestiniens de soutenir l'antisémitisme et le terrorisme, voire d'être antisémites ou terroristes.

En mai 2021, pendant les bombardements à Gaza, la France a été la seule démocratie à interdire des manifestations pour les droits des Palestiniens, une violation grave du droit de manifester et de la liberté d'expression. Le Ministre de l'Intérieur français a demandé à l'ensemble des préfets de police de « *ne pas hésiter* » à « *interdire* » les manifestations si elles représentent un risque de « *troubles à l'ordre public* »<sup>92</sup>. Pour justifier cette décision, le ministre a qualifié ces manifestations d'antisémites,<sup>93</sup> en faisant référence à une manifestation de en 2014 et dans laquelle de très rares propos antisémites ont été proférées. Depuis 2014, les manifestations pour les droits de palestiniens se sont déroulées sans aucun problème. A Paris, la préfecture de Police a interdit un rassemblement quelques heures avant son début. Bien qu'ayant informé les participants de l'interdiction, Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité, l'une des organisations responsables de la manifestation du 12 mai, a été arrêté et mis en garde à vue.

Le droit à agir en défense des droits de l'Homme est affecté par ces campagnes de délégitimation, compromettant gravement le débat civique. En érodant la liberté d'expression des individus et des OSC, ces campagnes ciblent les trois bases du droit à agir en défense des droits de l'Homme, établis dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme et dans la Convention européenne des droits de l'Homme :

- Avec la volonté d'imposer dans la sphère publique une instrumentalisation et un dévoiement de la lutte contre l'antisémitisme, les acteurs de la délégitimation ouvrent la voie à la censure et limitent les espaces que les défenseurs de droits de l'Homme peuvent utiliser pour exercer leur liberté d'expression;<sup>94</sup>
- L'accès aux fonds et aux ressources financières est essentiel pour que les OSC puissent s'engager efficacement dans la défense et la promotion des droits de l'Homme. Par leurs attaques contre le financement des OSC, les acteurs de la délégitimation mettent en péril la liberté d'association;<sup>95</sup>
- En exigeant l'annulation d'événements qui concernent les droits des Palestiniens, le droit de réunion<sup>96</sup> est bafoué.

# Une attaque à nos libertés publiques



↑ **Infographie** : adapté à partir de l'étude de Lina Vosyliute et Ngo Chun Luk dans le rapport « *Protecting civil society space : strengthening freedom of association, assembly and expression and the right to defend rights in the EU* ».

**4**

**Réponses  
de la société  
civile**



**La campagne internationale BDS** Dans les débats de celles et ceux qui défendent les droits des Palestiniens, il y a une multiplicité d'opinions sur les appels au boycott. Il y a le BDS qui, depuis 2005, appelle au boycott, au désinvestissement et aux sanctions comme une forme de pression non violente sur Israël. Il y a encore des OSC et des militants qui soutiennent seulement le boycott des produits fabriqués dans les zones occupées illégalement ou le désinvestissement des entreprises qui y sont actives. D'autres pensent que ces stratégies ne sont pas efficaces ou légitimes pour faire respecter le droit international par Israël.

Qu'est-ce que ces trois positionnements différents ont en commun ? Tous sont protégés par la liberté d'expression. En Europe, cette protection a été confirmée par la Cour européenne des droits de l'Homme en 2020.

### **L'arrêt Baldassi :**

Le 11 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a conclu à l'unanimité que la condamnation de 11 militants en France pour leurs actions de campagne appelant au boycott des produits israéliens bafouait leur droit à la liberté d'expression. Par cette décision, la CEDH reconnaît le droit des partisans du mouvement BDS à exprimer leurs opinions et à mener leurs campagnes sans crainte de harcèlement, de menaces de poursuites, ou d'autres mesures qui bafouent le droit à la liberté d'expression.

La CEDH a souligné que « *les actions et les propos reprochés aux requérants concernaient un sujet d'intérêt général, celui du respect du droit international public par l'État d'Israël et de la situation des droits de l'Homme dans le territoire palestinien occupé, et s'inscrivaient dans un débat contemporain, ouvert en France comme dans toute la communauté internationale* ». Elle ajoute qu'ils « *relevaient de l'expression politique et militante* ».



### **Définitions émergentes de l'antisémitisme**

Plusieurs pays et villes européens ont utilisé la définition de l'IHRA pour adopter des résolutions non contraignantes sur l'antisémitisme.

Cependant, l'adoption de l'IHRA dans différents contextes a conduit les intellectuels et les OSC à contester ces décisions. Les désaccords au sein de la communauté juive elle-même concernant les termes et l'utilisation de cette définition ont augmenté. L'auteur principal de la définition de l'IHRA, Kenneth Stern, a publiquement critiqué la façon dont cette définition est utilisée comme arme pour délégitimer la critique des politiques israéliennes.<sup>97</sup>

Ce débat a fait émerger de nouvelles définitions protégeant la liberté, notamment la critique des politiques du gouvernement israélien et du sionisme. En mars 2021 le Nexus Task Force<sup>98</sup> et la Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme (JDA)<sup>99</sup> ont été publiées aux Etats-Unis.

La JDA, rassemblant plus de 200 signataires définit l'antisémitisme comme « *la discrimination, les préjugés, l'hostilité ou la violence contre les juifs en tant que juifs (ou les institutions juives en tant que juives)* ». Elle se présente comme une « *alternative* » à la définition de l'IHRA, qui selon ses signataires, « *affaiblit la lutte contre l'antisémitisme* ». Sa définition et ses exemples sont explicites quant à sa raison d'être : répondre au « *besoin largement ressenti de clarté sur les limites du discours et de l'action politiques légitimes concernant le sionisme, Israël et la Palestine* ».



# Recommendations

Dans la mesure où les **libertés publiques sont indispensables au sein d'une société démocratique** pour sauvegarder le débat citoyen, la mobilisation et la participation à la vie publique, et que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques souligne que les États doivent garantir l'absence d'ingérence dans l'espace civique, **nous demandons au gouvernement français de :**

## #01

**Rejeter** les demandes d'introduction de nouveaux critères de financement des OSC motivées par des raisons politiques, tout en restant fermes sur les principes de liberté d'association, de réunion et d'expression et en soutenant toutes les stratégies non violentes de lutte contre les violations des droits de l'Homme.

## #03

**Rejeter** publiquement les accusations et attaques des acteurs de la délégitimation comme ont pu le faire d'autres gouvernements (Pays-Bas, Danemark...) ciblés par NGO Monitor.

## #02

**Garantir** que les financements des OSC subventionnées par les bailleurs publics et privés ne soient pas menacés par des publications fallacieuses comme celles publiées par NGO Monitor ainsi qu'une justification renforcée et une procédure de protection en cas de de menace de suppression de subvention.

## #04

**Rencontrer** officiellement des représentants des OSC qui ont été les cibles de ces campagnes de délégitimation ; pour reconnaître et valoriser publiquement leur engagement et leur action en faveur des droits de l'Homme.

## #05

**Respecter** l'arrêt Baldassi de la CEDH et rejeter l'interprétation de l'appel au boycott comme un appel à la discrimination puni par la loi, dès lors que ses motivations s'inscrivent dans un débat politique, et qu'il ne dégénère pas en un appel à la haine et à l'intolérance.

## #07

Dans le cadre des relations bilatérales avec Israël, **rappeler** la nécessité de garantir un espace démocratique respectueux des libertés publiques

## #06

**Mettre en place** une procédure de reconnaissance pour mieux protéger les associations et les défenseurs de droits de l'Homme. Aujourd'hui, la fonction démocratique des associations en matière de défense des droits et d'intervention dans le débat public n'est pas reconnue officiellement, ni considérée comme contribuant à l'intérêt général, tel que défini par la loi française.



**Notes**

## P. 07

- I** B'tselem, 2021, « *A regime of Jewish supremacy from the Jordan River to the Mediterranean Sea: This is apartheid* ».
- II** Human Rights Watch, 2021, « *A Threshold Crossed : Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution* ».
- III** The Observatory for the protection of human rights defenders, 2021, « *Target Locked: The Unrelenting Israeli Smear Campaigns to Discredit Human Rights Groups in Israel, Palestine, and the Syrian Golan* ».
- IV** CNCD-11.11.11, 2020, « *Occupation and Shrinking Space* ».

## P. 09

- 1** Act Alliance, « *Protection of Space for Civil Society and Human Rights Defenders - The Case of Israel and Palestine* », 2016, disponible sur : [www.actalliance.org/wp-content/uploads/2018/03/AA\\_protection-of-space-web.pdf](http://www.actalliance.org/wp-content/uploads/2018/03/AA_protection-of-space-web.pdf)
- 2** CNCD-11.11.11, « *Occupation and Shrinking Space* », 2020, disponible sur : [cncd.be/IMG/pdf/2020-occupation-shrinking-space-israel-palestine-report.pdf](http://cncd.be/IMG/pdf/2020-occupation-shrinking-space-israel-palestine-report.pdf)
- 3** CNCD-11.11.11, « *Occupation and Shrinking Space* », 2020, page 10, disponible sur : [cncd.be/IMG/pdf/2020-occupation-shrinking-space-israel-palestine-report.pdf](http://cncd.be/IMG/pdf/2020-occupation-shrinking-space-israel-palestine-report.pdf)
- 4** Voir « *Administrative detention of Palestinian Human Rights Defender Khitam Al-Saafin* », Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), 17 janvier 2021, disponible sur : [www.omct.org/en/resources/urgent-interventions/administrative-detention-of-palestinian-human-rights-defender-khitam-al-saafin](http://www.omct.org/en/resources/urgent-interventions/administrative-detention-of-palestinian-human-rights-defender-khitam-al-saafin)
- 5** Middle East Monitor, 27 septembre 2019 : [www.middleeastmonitor.com/20190927-israels-systemic-harassment-of-human-rights-workers](http://www.middleeastmonitor.com/20190927-israels-systemic-harassment-of-human-rights-workers)
- 6** Voir « *Israel/Palestine: Palestinian Rights Defenders Threatened* » 14 août 2016, disponible sur : [www.hrw.org/news/2016/08/14/israel/palestine-palestinian-rights-defenders-threatened](http://www.hrw.org/news/2016/08/14/israel/palestine-palestinian-rights-defenders-threatened)
- 7** Target Locked: The Unrelenting Israeli Smear Campaigns to Discredit Human Rights Groups in Israel, Palestine, and the Syrian Golan », Observatory for the Protection of Human Rights Defenders, avril 2021, page 38
- 8** Idem, page 39
- 9** Voir « *On the Smear Campaign Trail : NGO Monitor gets it wrong (again)* », Euromed Rights, 17 novembre 2020, disponible sur [euromedrights.org/publication/on-the-smear-campaign-trail-ngo-monitor-gets-it-wrong-again](http://euromedrights.org/publication/on-the-smear-campaign-trail-ngo-monitor-gets-it-wrong-again) ; Voir aussi « *Smear campaign targets Palestinians working with ICC* », The Electronic Intifada , 13 mai 2020, disponible sur : [electronicintifada.net/blogs/maureen-clare-murphy/smear-campaign-targets-palestinians-working-icc](http://electronicintifada.net/blogs/maureen-clare-murphy/smear-campaign-targets-palestinians-working-icc)
- 10** En plus de la loi sur la transparence des ONG de 2016, la loi de 2011 qui prive de subvention d'Etat les institutions qui commémorent la Nakba; la loi de 2011 pour la prévention des dommages causés à l'État d'Israël par le Boycott ; la loi de 2017 qui autorise Israël à refouler les personnes appelant au boycott ; la loi de 2017 qui interdit à l'ONG israélienne Breaking the Silence d'intervenir dans les établissements d'enseignement.
- 11** Haaretz, 21 octobre 2016 : [www.haaretz.com/israel-news/coalition-chairman-seeks-to-strip-citizenship-of-b-tselem-head-1.5452046](http://www.haaretz.com/israel-news/coalition-chairman-seeks-to-strip-citizenship-of-b-tselem-head-1.5452046) ; et Times of Israel, 16 janvier 2016 : [www.timesofisrael.com/liberman-btselem-breaking-the-silence-are-traitors](http://www.timesofisrael.com/liberman-btselem-breaking-the-silence-are-traitors)
- 12** Assemblée Générale de Nations Unies, « *Ensuring accountability and justice for all violations of international law in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem. Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights* », 2019, A/HRC/40/43, p 10.
- 13** The National News, 10 juin 2019, disponible sur : [www.thenationalnews.com/opinion/comment/targeting-of-dissidents-speaks-to-a-deep-insecurity-at-the-heart-of-israeli-society-1.884801](http://www.thenationalnews.com/opinion/comment/targeting-of-dissidents-speaks-to-a-deep-insecurity-at-the-heart-of-israeli-society-1.884801)
- 14** The Guardian, 24 octobre 2017 : [www.theguardian.com/world/2017/oct/24/its-being-done-to-intimidate-us-israeli-anti-occupation-groups-face-crackdown](http://www.theguardian.com/world/2017/oct/24/its-being-done-to-intimidate-us-israeli-anti-occupation-groups-face-crackdown) ; et The Intercept, 12 janvier 2016 : [theintercept.com/2019/03/03/breaking-the-silence-israel-idf](http://theintercept.com/2019/03/03/breaking-the-silence-israel-idf)
- 15** Act Alliance, « *The Protection of Space for Civil Society and Human Rights Defenders-The Case of Israel and Palestine* », p 8; Human Rights Defenders Fund : « *By all means: the various means Israel targets HRDs* », 2019, p 33-35.
- 16** Human Rights Defenders Fund, « *By all means: the various means Israel targets HRDs* », 2019, p 33, disponible sur : [hrdf.org.il/wp-content/uploads/2019/06/By-all-means\\_web.pdf](http://hrdf.org.il/wp-content/uploads/2019/06/By-all-means_web.pdf)

## P. 10

- 17** Voir « *Unwilling or Unable - Israeli Restrictions on Access to and from Gaza for Human Rights Workers* », Human Rights Watch, 2 avril 2017, disponible sur : [www.hrw.org/report/2017/04/02/unwilling-or-unable/israeli-restrictions-access-and-gaza-human-rights-workers](http://www.hrw.org/report/2017/04/02/unwilling-or-unable/israeli-restrictions-access-and-gaza-human-rights-workers)
- 18** Voir « *Travel ban against human rights defender Laith Abu Zeyad upheld* », Frontline Defenders, 13 avril 2021, disponible sur : [www.frontlinedefenders.org/en/case/travel-ban-against-human-rights-defender-laith-abu-zeyad-upheld](http://www.frontlinedefenders.org/en/case/travel-ban-against-human-rights-defender-laith-abu-zeyad-upheld)
- 19** Le Monde, 28 février 2020 : [www.lemonde.fr/international/article/2020/02/28/omar-shakir-pour-l-etat-israelien-la-defense-des-droits-humains-constitue-une-menace\\_6031223\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/28/omar-shakir-pour-l-etat-israelien-la-defense-des-droits-humains-constitue-une-menace_6031223_3210.html)
- 20** Haaretz, 13 août 2015 : [www.haaretz.com/israel-news/israel-publishes-bds-blacklist-these-20-groups-will-be-denied-entry-1.5729880](http://www.haaretz.com/israel-news/israel-publishes-bds-blacklist-these-20-groups-will-be-denied-entry-1.5729880)
- 21** Haaretz, 14 novembre 2017 : [www.haaretz.com/israel-news/israel-denies-entry-to-european-officials-over-support-for-israel-boycott-1.5465170](http://www.haaretz.com/israel-news/israel-denies-entry-to-european-officials-over-support-for-israel-boycott-1.5465170)
- 22** New York Times, 15 août 2019 : [www.nytimes.com/2019/08/15/world/middleeast/bds-israel-boycott.html](http://www.nytimes.com/2019/08/15/world/middleeast/bds-israel-boycott.html)
- 23** Amnesty International, « *Israel and occupied territories 2020* », disponible sur : [www.amnesty.org/en/countries/middle-east-and-north-africa/israel-and-occupied-palestinian-territories/report-israel-and-occupied-palestinian-territories/](http://www.amnesty.org/en/countries/middle-east-and-north-africa/israel-and-occupied-palestinian-territories/report-israel-and-occupied-palestinian-territories/) et Alhaq, « *PHROC Condemns Israel's Denial of Entry to UN Special Rapporteur, Mr. Michael Lynk* », 02 juillet 2019, disponible sur : [www.alhaq.org/advocacy/14590.html](http://www.alhaq.org/advocacy/14590.html)
- 24** Middle East Eye, 15 octobre 2021 : [www.middleeasteye.net/news/israel-un-human-rights-stops-visas](http://www.middleeasteye.net/news/israel-un-human-rights-stops-visas)

## P. 12

- 25 Palestine Legal, « *Distorted Definition: Redefining Antisemitism to Silence Advocacy for Palestinian Rights* », 2021, disponible sur : [palestinelegal.org/distorted-definition](http://palestinelegal.org/distorted-definition)
- 26 [canarymission.org/](http://canarymission.org/)
- 27 Palestine Legal, « *Palestine Legal submits report to UN on Canary mission discrimination* », 30 mars 2021, disponible sur : [palestinelegal.org/news/2021/3/30/palestine-legal-submits-report-to-un-canary-mission-discrimination](http://palestinelegal.org/news/2021/3/30/palestine-legal-submits-report-to-un-canary-mission-discrimination)
- 28 The Guardian, 27 février 2017: [www.theguardian.com/education/2017/feb/27/university-wrong-to-ban-israeli-apartheid-week-event](http://www.theguardian.com/education/2017/feb/27/university-wrong-to-ban-israeli-apartheid-week-event)
- 29 Haaretz, 10 décembre 2020 : [www.haaretz.com/israel-news/.premium.HIGHLIGHT.MAGAZINE-in-germany-a-witch-hunt-rages-against-israel-critics-many-have-had-enough-1.9362662](http://www.haaretz.com/israel-news/.premium.HIGHLIGHT.MAGAZINE-in-germany-a-witch-hunt-rages-against-israel-critics-many-have-had-enough-1.9362662)
- 30 Une centaine de membres du Bundestag ayant soutenu la résolution se sont déclarés préoccupés par le fait que cette résolution entraverait la liberté d'expression et affecterait la capacité des citoyens à critiquer la politique israélienne.

## P. 13

- 31 Le Monde Diplomatique, Alain Gresh, « *Lobby israélien, le documentaire interdit* », septembre 2018 : [www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GRESH/59047](http://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GRESH/59047)
- 32 [www.cjnews.com/news/canada/aggressive-policy-against-academic-bds-proposed-by-expert](http://www.cjnews.com/news/canada/aggressive-policy-against-academic-bds-proposed-by-expert)
- 33 Voir « *Reuters uncovers 'deepfake' journalist used to target War on Want* », 16 juillet 2020, disponible sur : [waronwant.org/news-analysis/reuters-uncovers-deepfake-journalist-used-target-war-want](http://waronwant.org/news-analysis/reuters-uncovers-deepfake-journalist-used-target-war-want)
- 34 Voir Palcal Boniface, « *Est-il permis de critiquer Israël ?* », Laffont, avril 2003, 237 p et Palcal Boniface, Antisémité, Max Milo, coll. « *Essais document* », janvier 2018.

## P. 14

- 35 Charles Enderlin, De notre correspondant à Jérusalem, 2021, Seuil.
- 36 Orient XXI, Jean Stern, 18 mai 2021, « *Match truqué sur le ring médiatique* », disponible sur : [orientxxi.info/magazine/match-truque-sur-le-ring-mediatique,4754](http://orientxxi.info/magazine/match-truque-sur-le-ring-mediatique,4754)
- 37 L'express, 2 mars 2011 : [www.lexpress.fr/culture/livre/l-ens-condamnee-pour-atteinte-grave-a-la-liberte-d-expression\\_967886.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/l-ens-condamnee-pour-atteinte-grave-a-la-liberte-d-expression_967886.html)
- 38 Le Monde, 17 janvier 2011 : [www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/17/l-annulation-d-un-debat-sur-israel-avec-stephane-hessel-fait-polemique\\_1466885\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/17/l-annulation-d-un-debat-sur-israel-avec-stephane-hessel-fait-polemique_1466885_3224.html)
- 39 Palestine Legal, « *The Palestine exception for free speech* », septembre 2015, disponible sur : <https://static1.squarespace.com/static/548748b1e4b083fc03ebf70e/t/560c2e0ae4b083d9c363801d/1443638794172/Palestine+Exception+Report+Final.pdf>

## P. 15

- 40 [www.crif.org/fr/lecrifaction/le-crif-choqu%C3%A9-par-une-exposition-organisee-%C3%A9-la-maison-des-m%C3%A9tallo-%C3%A0-paris/58417](http://www.crif.org/fr/lecrifaction/le-crif-choqu%C3%A9-par-une-exposition-organisee-%C3%A9-la-maison-des-m%C3%A9tallo-%C3%A0-paris/58417)
- 41 Haaretz, 10 décembre 2020 : [www.haaretz.com/israel-news/.premium.HIGHLIGHT.MAGAZINE-in-germany-a-witch-hunt-rages-against-israel-critics-many-have-had-enough-1.9362662](http://www.haaretz.com/israel-news/.premium.HIGHLIGHT.MAGAZINE-in-germany-a-witch-hunt-rages-against-israel-critics-many-have-had-enough-1.9362662)

## P. 18

- 42 Orient Info XXI, 29 octobre 2018 : [orientxxi.info/magazine/such-a-mysterious-israeli-ministry-of-strategic-affairs,2709](http://orientxxi.info/magazine/such-a-mysterious-israeli-ministry-of-strategic-affairs,2709)
- 43 Act Alliance, « *Protection of Space for Civil Society and Human Rights Defenders - The Case of Israel and Palestine* », 2016, disponible sur : [actalliance.org/wp-content/uploads/2018/03/AA\\_protection-of-space-web.pdf](http://actalliance.org/wp-content/uploads/2018/03/AA_protection-of-space-web.pdf)
- 44 The Electronic Intifada, 16 mars 2016 : [electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/sweden-denies-israeli-claim-it-opposes-bds](http://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/sweden-denies-israeli-claim-it-opposes-bds)
- 45 Dáil Éireann debate - Thursday, 26 May 2016 Vol. 910 No. 3 : [www.oireachtas.ie/en/debates/debate/dail/2016-05-26/18/#s22](http://www.oireachtas.ie/en/debates/debate/dail/2016-05-26/18/#s22)
- 46 Haaretz, 27 mai 2017 : [www.haaretz.com/world-news/europe/dutch-fm-bds-protected-by-free-speech-1.5388459](http://www.haaretz.com/world-news/europe/dutch-fm-bds-protected-by-free-speech-1.5388459)
- 47 Parlement Européen, Question référence: E-005122/2016, 15 septembre 2016 : [www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2016-005122-ASW\\_EN.html?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2016-005122-ASW_EN.html?redirect)
- 48 Opinio Juris, 16 juin 2020 : [opiniojuris.org/2020/06/16/baldassi-and-others-v-france-criminal-convictions-of-bds-activists-violate-freedom-of-expression-under-the-european-convention-on-human-rights/](http://opiniojuris.org/2020/06/16/baldassi-and-others-v-france-criminal-convictions-of-bds-activists-violate-freedom-of-expression-under-the-european-convention-on-human-rights/)
- 49 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 8 novembre 2019 : [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25265&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25265&LangID=E)

## P. 19

- 50 Haaretz, 17 juillet 2018 : [www.haaretz.com/israel-news/.premium-eu-s-mogherini-to-israeli-minister-you-feed-disinformation-1.6280308](http://www.haaretz.com/israel-news/.premium-eu-s-mogherini-to-israeli-minister-you-feed-disinformation-1.6280308)
- 51 Voir la campagne « *ICC, no jurisdiction* » mené par le Ministère des affaires stratégiques : [iccjurisdiction.com/](http://iccjurisdiction.com/)
- 52 Policy Working Group, « *NGO Monitor: Shrinking Space. Defaming human rights organizations that criticize the Israeli occupation* », 2018, p 12, disponible sur : [plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme](http://plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme)



## P. 20

53 L'organisation B'nai B'rith aurait également joué un rôle dans la création d'NGO Monitor.

54 Policy Working Group, « *NGO Monitor: Shrinking Space. Defaming human rights organizations that criticize the Israeli occupation* », 2018, p 12, disponible sur : [plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme](http://plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme)

55 [www.ngo-monitor.org/](http://www.ngo-monitor.org/)

56 Policy Working Group, « *NGO Monitor: Shrinking Space. Defaming human rights organizations that criticize the Israeli occupation* », 2018, disponible sur : [plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme](http://plateforme-palestine.org/NGO-Monitor-Shrinking-space-Diffamation-des-organisations-des-droits-de-l-Homme)

## P. 21

57 Knesset news, 18 juillet 2017 : [main.knesset.gov.il/EN/News/PressReleases/Pages/Pr13526\\_pg.aspx](http://main.knesset.gov.il/EN/News/PressReleases/Pages/Pr13526_pg.aspx)

58 BuzzFeed News, 20 septembre 2018 : [www.buzzfeednews.com/article/ishmaeldaro/act-il-social-media-astrourfing-israel-palestine](http://www.buzzfeednews.com/article/ishmaeldaro/act-il-social-media-astrourfing-israel-palestine)

59 Wikileaks, « *Israeli Ngos sues terrorists, ties UP PA money* », 30 aout 2007 : [search.wikileaks.org/plusd/cables/07TELAVIV2636\\_a.html](http://search.wikileaks.org/plusd/cables/07TELAVIV2636_a.html)

## P. 22

60 Public Interest Investigations, « *The Israel Lobby and the European Union* », 2016, p.8, disponible sur :

[purehost.bath.ac.uk/ws/portalfiles/portal/167838098/PII\\_IsraelLobbyEUreport2016\\_Cronin\\_Marusek\\_Miller.pdf](http://purehost.bath.ac.uk/ws/portalfiles/portal/167838098/PII_IsraelLobbyEUreport2016_Cronin_Marusek_Miller.pdf)

61 Orient Info XXI, 31 janvier 2019, disponible sur : [orientxxi.info/magazine/israeli-networks-of-influence-in-brussels-behind-the-scenes.2886](http://orientxxi.info/magazine/israeli-networks-of-influence-in-brussels-behind-the-scenes.2886)

62 Conseil Représentatif des institutions juives en France, « *En quoi consiste la proposition non contraignante de résolution sur l'antisémitisme ?* », 24 juin 2019, disponible sur : [www.crif.org/fr/actualites/crif-en-quoi-consiste-la-proposition-non-contraignante-de-resolution-sur-lantisemitisme](http://www.crif.org/fr/actualites/crif-en-quoi-consiste-la-proposition-non-contraignante-de-resolution-sur-lantisemitisme)

63 Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé, disponible sur : [www.france-palestine.org/IMG/pdf/20180524\\_tramwaypalestine\\_livret\\_final\\_b.pdf](http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/20180524_tramwaypalestine_livret_final_b.pdf)

## P. 23

64 The New York Times, 7 janvier 2007 : <https://www.nytimes.com/2007/01/07/books/review/Bronnert.html?ref=review>

65 The Washington Times, 27 décembre 2016 : <https://www.washingtontimes.com/news/2016/dec/27/obama-refusal-israel-vote-most-anti-semitic-2016/>

66 <https://www.wiesenthal.com/about/news/top-10/top-ten-2015-pdf.pdf>

67 <https://www.wiesenthal.com/about/news/top-10/top-ten-2016.pdf>

68 <https://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/eu-lawmaker-demands-investigation-israel-lobby-smears>

## P. 24

69 Le Monde, 10 décembre 2018 : [www.lemonde.fr/international/article/2018/12/10/controverse-autour-du-prix-des-droits-de-l-homme-decerne-par-la-france-a-deux-ong-israelienne-et-palestinienne\\_5395378\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2018/12/10/controverse-autour-du-prix-des-droits-de-l-homme-decerne-par-la-france-a-deux-ong-israelienne-et-palestinienne_5395378_3210.html)

70 Franceinfo, 14 novembre 2012 :

[www.francetvinfo.fr/monde/palestine/michel-warschawski-un-prix-des-droits-de-l-homme-qui-fait-deja-polemique\\_3072823.html](http://www.francetvinfo.fr/monde/palestine/michel-warschawski-un-prix-des-droits-de-l-homme-qui-fait-deja-polemique_3072823.html)

71 Stern-Weiner, Kamie. The politics of a definition: How the IHRA Working Definition of Antisemitism Is Being Misrepresented, avril 2021, disponible sur :

[www.academia.edu/47712232/THE\\_POLITICS\\_OF\\_A\\_DEFINITION\\_How\\_the\\_IHRA\\_Working\\_Definition\\_of\\_Antisemitism\\_Is\\_Being\\_Misrepresented](http://www.academia.edu/47712232/THE_POLITICS_OF_A_DEFINITION_How_the_IHRA_Working_Definition_of_Antisemitism_Is_Being_Misrepresented)

72 CNDH, 2018, La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie : 23072019\_version\_corrige\_rapport\_racisme.pdf (cncdh.fr)

73 Voir aussi la BROCHURE - Les dangers de la « *proposition de résolution Maillard* » de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 2019, disponible sur : [plateforme-palestine.org/BROCHURE-Les-dangers-de-la-proposition-de-resolution-Maillard](http://plateforme-palestine.org/BROCHURE-Les-dangers-de-la-proposition-de-resolution-Maillard)

## P. 25

74 Le Monde, 13 novembre 2019 :

[www.lemonde.fr/international/article/2019/11/13/etiquetage-des-produits-issus-des-colonies-israel-denonce-une-decision-discriminatoire\\_6019013\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/13/etiquetage-des-produits-issus-des-colonies-israel-denonce-une-decision-discriminatoire_6019013_3210.html)

75 Times of Israel, 23 mars 2021 : [fr.timesofisrael.com/strasbourg-rejette-ladoption-de-la-definition-de-lantisemitisme-de-ihra/](http://fr.timesofisrael.com/strasbourg-rejette-ladoption-de-la-definition-de-lantisemitisme-de-ihra/)

76 [twitter.com/IsraelenFrance/status/1374340847215476739/photo/1](https://twitter.com/IsraelenFrance/status/1374340847215476739/photo/1)

77 Le Figaro, 4 mai 2021 : [www.lefigaro.fr/actualite-france/strasbourg-la-mairie-ecologiste-adopte-une-motion-critique-sur-l-antisemitisme-20210504](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/strasbourg-la-mairie-ecologiste-adopte-une-motion-critique-sur-l-antisemitisme-20210504)

78 The Jerusalem Post, 16 novembre 2016 : [www.jpost.com/Diaspora/German-Jewish-NGOs-urge-bank-to-close-BDS-account-472814#article=6017MDNCMzE3N-DARtC3RkM5RkFDMjMwQjBBREZCRjU5OklM=](http://www.jpost.com/Diaspora/German-Jewish-NGOs-urge-bank-to-close-BDS-account-472814#article=6017MDNCMzE3N-DARtC3RkM5RkFDMjMwQjBBREZCRjU5OklM=)

79 [twitter.com/helloasso/status/103655133569558184/photo/1](https://twitter.com/helloasso/status/103655133569558184/photo/1)

## P. 26

- 80 Réponse du Ministère chargé des affaires européennes à la Question d'actualité au gouvernement n° 02716 de Mme Cécile Cukierman, 13 décembre 2013, disponible sur : [www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ131202716.html](http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ131202716.html)
- 81 RFI, 24 juillet 2015 : [www.rfi.fr/hebdo/20150724-aubervilliers-palestine-interdite-marwan-barghouti-citoyen-honneur-israel-justice-prisonniers](http://www.rfi.fr/hebdo/20150724-aubervilliers-palestine-interdite-marwan-barghouti-citoyen-honneur-israel-justice-prisonniers)
- 82 Times of Israel, 8 mai 2017 : [fr.timesofisrael.com/france-ouverture-dune-enquete-sur-la-banderole-de-stains-a-la-gloire-de-barghouthi](http://fr.timesofisrael.com/france-ouverture-dune-enquete-sur-la-banderole-de-stains-a-la-gloire-de-barghouthi)
- 83 Communiqué de la Ligue des droits de l'Homme ; 13 juin 2016, disponible sur : [www.ldh-france.org/bureau-national-vigilance-contre-lantisemitisme-confond-antisemitisme-soutien-politique-du-gouvernement-israelien](http://www.ldh-france.org/bureau-national-vigilance-contre-lantisemitisme-confond-antisemitisme-soutien-politique-du-gouvernement-israelien)
- 84 Décision du CSA, Propos de François Cluzet au sujet de Salah Hamouri : réponse au BNVCA, 13 janvier 2010, disponible sur : [www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-textes-reglementaires-du-CSA/Les-decisions-du-CSA/Propos-de-Francois-Cluzet-au-sujet-de-Salah-Hamouri-reponse-au-BNVCA](http://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-textes-reglementaires-du-CSA/Les-decisions-du-CSA/Propos-de-Francois-Cluzet-au-sujet-de-Salah-Hamouri-reponse-au-BNVCA)
- 85 Association France Palestine Solidarité, « Stéphane Hessel et les libertés publiques : l'ironie de Voltaire », 18 janvier 2011 : [www.france-palestine.org/Stephane-Hessel-et-les-libertes](http://www.france-palestine.org/Stephane-Hessel-et-les-libertes)
- 86 L'Obs, 05 décembre 2012 : [www.nouvelobs.com/sport/20121205.OBS1421/plainte-apres-la-petition-contre-l-euro-espoirs-en-israel.html](http://www.nouvelobs.com/sport/20121205.OBS1421/plainte-apres-la-petition-contre-l-euro-espoirs-en-israel.html)

## P. 27

- 87 UKLFI, 4 septembre 2018 : [www.uklfi.com/complaint-to-charity-commission-filed-against-war-on-want](http://www.uklfi.com/complaint-to-charity-commission-filed-against-war-on-want)
- 88 War on Want, 2 octobre 2019 : [waronwant.org/news-analysis/charity-commission-response-complaint-uk-lawyers-israel-and-us-based-lawfare-project](http://waronwant.org/news-analysis/charity-commission-response-complaint-uk-lawyers-israel-and-us-based-lawfare-project)
- 89 Palestine Legal, « Who are David Abrams and the Zionist Advocacy Center? », disponible sur : [palestinelegal.org/who-is-david-abrams](http://palestinelegal.org/who-is-david-abrams)
- 90 Observatoire des libertés associatives, « Une citoyenneté réprimée », 2020, disponible sur : [www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport\\_v2.pdf](http://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport_v2.pdf)

## P. 29

- 91 Amal Jamal, « The rise of bad civil society in Israel », disponible sur : [www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C02\\_jamal.pdf](http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C02_jamal.pdf)

## P. 30

- 92 Lobs, 13 mai 2021 : [www.nouvelobs.com/societe/20210513.OBS43987/darmanin-demande-d-interdire-les-manifestations-pour-la-palestine-a-paris-samedi.html](http://www.nouvelobs.com/societe/20210513.OBS43987/darmanin-demande-d-interdire-les-manifestations-pour-la-palestine-a-paris-samedi.html)
- 93 BFMTV, 14 mai 2021 : [www.bfmtv.com/politique/gerald-darmanin-il-ne-peut-pas-y-avoir-de-manifestations-de-haine-de-manifestations-antisemites-en-france\\_VN-202105140163.html](http://www.bfmtv.com/politique/gerald-darmanin-il-ne-peut-pas-y-avoir-de-manifestations-de-haine-de-manifestations-antisemites-en-france_VN-202105140163.html)
- 94 Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques : « 2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. » et Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière ».
- 95 Article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques : « Toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts. » et Article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »
- 96 Article 21 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques : « Le droit de réunion pacifique est reconnu. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions imposées conformément à la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui. » et Article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

## P. 34

- 97 11.11.11. European Commission "Handbook" entrenches controversial IHRA definition of antisemitism, mars 2021, disponible sur : [11.be/sites/default/files/2021-03/11briefingpaper\\_EC\\_IHRA\\_handbook.pdf](http://11.be/sites/default/files/2021-03/11briefingpaper_EC_IHRA_handbook.pdf)
- 98 The Nexus Document, 2021, disponible sur : [israelandantisemitism.com/the-nexus-document/](http://israelandantisemitism.com/the-nexus-document/)
- 99 Jerusalem Declaration, 2021, disponible sur : [jerusalemdeclaration.org/](http://jerusalemdeclaration.org/)



**Plateforme des  
ONG Françaises  
pour la Palestine**

**شبكة المنظمات الفرنسية  
من أجل فلسطين**

## **Membres :**

Amani ■ Artisans du Monde (Fédération) ■ Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) ■ Association France Palestine Solidarité (AFPS) ■ Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) ■ Association régionale Pays de la Loire Gaza-Jérusalem ■ Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) ■ Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) ■ Chrétiens de la Méditerranée ■ Cimade ■ Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) ■ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) ■ Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) ■ Comité Gaza Jérusalem Méditerranée ■ Comité Palestine Israël 44-49 ■ Enfants Réseau Monde - Services (ERM/Services) ■ Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) ■ Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ■ Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) ■ Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) ■ Mouvement de la Paix ■ Mouvement International de la Réconciliation (MIR) ■ Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) ■ One Justice ■ Pax Christi France ■ Première Urgence Internationale ■ Secours Catholique - Caritas France ■ Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) ■ Soutien Humani' Terre ■ Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

## **Membres observateurs :**

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-France (ACAT-France) ■ Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) ■ Amnesty International France ■ Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ■ Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine ■ Fédération Nationale des Francas ■ Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) ■ Handicap International-Humanité et Inclusion ■ Médecins du Monde - France (MDM-France) ■ PalMed France ■ Pour Jérusalem ■ ritmo

